

Comité technique du 12 septembre 2017 à Pau

Présents :

Cf feuille d'émargement

1- Instances

Proposition de compte-rendu de la réunion du comité technique du 3 août 2017 par courriel aux membres du cotech. Le comité technique envoie ses remarques à l'Institution Adour avant le vendredi 15 septembre pour intégration. Puis le compte-rendu sera mis en ligne sur le site internet du projet de territoire du Midour.

2- Point d'avancement de l'état des lieux

L'envoi du projet d'état des lieux sera réalisé par l'Institution Adour le lundi 18 septembre 2017.

L'Institution Adour rappelle que certaines demandes de données n'ont pas obtenu de réponse :

- Analyse des débits de dilution : L'AEAG envoie les éléments rédigés sur la comparaison de la situation actuelle vis-à-vis des éléments figurant dans le SAGE Midouze, pour intégration dans l'état des lieux.
- Evolution de la qualité des eaux aux stations de mesure : l'AEAG envoie les éléments rédigés pour intégration dans l'état des lieux.
- Données sur les pluies efficaces : sollicitation de la DDTM 40 et de la CA40.
- Données sur les contrôles réalisés par les services de l'Etat.
- Analyse des données de l'assainissement par les services de l'Etat.
- Carte du bassin versant avec les autorisations et les consommations pour l'irrigation agricole :

Cette carte est remplacée momentanément par deux cartes (une pour chaque département) réalisées par les DDT32/DDTM40. Irrigadour indique un manque de temps pour réaliser la carte du bassin versant sur laquelle il s'était engagé. La carte de la DDT 32 est basée sur les autorisations 2017. La carte de la DDTM 40 représente les autorisations 2016 [Il faut refaire la carte de la DDTM 40 avec les autorisations 2017 avec un tableau territorialisé - précision de la DDTM 40 : il n'y a pas de grandes différences entre 2016 et 2017 pour le département des Landes].

Il faut également représenter les valeurs des consommations 2016 sur une carte.

Il est rappelé l'importance d'homogénéiser le travail sur les données des deux départements (le travail correspond à l'échelle d'un bassin versant), avec une demande des garants et de Lisode de disposer de cartes des autorisations et des consommations pour le bassin versant.

Précision pour le département des Landes : la DDTM 40 ne dispose pas des données de consommation. Le cotech renouvelle la demande à Irrigadour pour travailler avec la DDTM 40 car l'OUGC dispose des consommations (déclarées par les irrigants). Irrigadour a les réponses des déclarations des irrigants pour les axes non réalimentés mais n'a pas le temps de travailler sur les cartes pour le projet de territoire. Selon Irrigadour, ces données sont déclaratives et donc non représentatives pour une représentation cartographique.

Précisions sur les cartes : modifier l'unité des Q l/s [les 2 DDT/DDTM les renvoient] + Carte de la DDTM 40 : distinguer les prélèvements par type de ressources.

- Éléments sur les retenues collinaires (inventaire des services de l'Etat). Les DDT/DDTM vont expertiser les données (volumes, Q réservé, ...) et proposer un texte à intégrer dans l'état des lieux.
- Précision sur les différences de volumes consommés entre les données Irrigadour et les données CACG sur les axes réalimentés. Il est décidé de présenter les données fournies par la CACG.

Volet Gestion quantitative :

La DDT du Gers a réalisé un travail d'analyse de la situation quantitative sur le département 32. Ces éléments ont été envoyés à certains membres du cotech. Irrigadour représenté par la CA 32 souhaite apporter des précisions et des corrections. La DDT 32 se rapproche de la CA 32 pour produire une carte des volumes/débits.

Dans le tableau, un déséquilibre apparaît dans les débits qui n'apparaît pas dans les volumes selon cette première approche.

Limites et compléments à apporter à cette première analyse : On constate que les débits des réalimentations ne correspondent pas aux capacités totales de prélèvement des agriculteurs (débits instantanés autorisés ne pourraient donc pas être prélevés actuellement car supérieurs aux débits disponibles). Cependant ceci est à nuancer par le foisonnement. De plus, il faut faire preuve de vigilance sur la gestion des prélèvements par rapport au découpage par sous bassins.

De même, les débits consignes ne sont pas pris en compte : on peut partir des débits cibles de gestion en regroupant par sous bassin versant dans le tableau + débits nécessaires pour la dilution des STEP + gestion des débits de réalimentation d'un barrage (temps d'arrivée de l'eau entre le lâcher et le point consigné).

Enfin il faut comparer la dernière colonne du tableau aux débits cibles.

Remarque du garant : Dans l'état des lieux, il faut expliciter les chiffres de bilans des débits.

Remarques de l'Institution Adour : Point sur les données et l'accessibilité/traitement des données. Il faut bien préciser dans l'envoi du rapport qu'il s'agit d'un projet d'état des lieux, non définitif. Il va évoluer et être complété suite à sa présentation et au traitement de nouvelles données.

3- Travail sur la présentation de l'état des lieux en réunion publique le 3 octobre 201

La présentation se fera à double voix : IA (éléments tirés du rapport de l'état des lieux) et Lisode (éléments de la concertation) ; ainsi le lien entre les données de l'état des lieux et les éléments issus de la concertation sera bien mis en évidence (prise en compte des éléments transmis par les acteurs du territoire dans l'état des lieux).

La présentation s'appuie sur les grandes thématiques présentées dans le rapport d'état des lieux mais sans détailler toutes les problématiques (contrainte de gestion du temps de présentation).

Lisode s'appuiera sur le plateau de simulation construit dans le cadre de la concertation.

Documents à imprimer : plateau de simulation + sommaire complet de l'état des lieux + diapositives des enjeux de chaque chapitre.

Lisode et l'Institution Adour vont retravailler la présentation selon les demandes du cotech (intégration des remarques dans le document final), pour un nouvel envoi au cotech pour info avant la réunion publique.

Rappel des prochaines échéances :

- **Réunion publique** le 3 octobre 2017 à 18h30 à Arthez d'Armagnac : présentation du projet d'état des lieux aux acteurs du territoire
- **Comité de pilotage** le 17 octobre 2017 à 10h au Conseil Départemental des Landes à Mont-de-Marsan (salle Henri Lavielle) : présentation du projet d'état des lieux pour validation
- **Comité technique** le 17 octobre 2017 à 14h au Conseil Départemental des Landes à Mont-de-Marsan (salle des Commissions 1) : préparation du 3^{ème} **atelier de la concertation** (lundi 13 novembre à 14h à Aignan – travail sur le plateau de simulation en fonction des différentes hypothèses et pistes d'actions proposées par les acteurs).